



---

Etaient présents : Michel FABRE, Patrice FALIES, Bruno FAURE, Jean-Louis FAURE, Régis JOUDRIER, François LACHAZE, Christian LAFARGE, Martial MEYDIEU, Jean-Noël PARRA, Albert ROCHETTE

Excusés : Jean-Yves BONY, François DESCOEUR, André DUJOLS

Ordre du Jour

- Marché de travaux
- Choix prestataire traitement déchetteries
- Convention développement économique
- Maison d'artisan d'art de St Cernin
- Conventionnement de déneigement
- Non valeurs

---

1. Marché de travaux

a. Avenants marché de travaux MAA St Cernin (DEB 2019 073)

→ Les élus valident à l'unanimité la réalisation des avenants suivants :

- avenant 2 au lot 11 : + 303.00€HT
- avenant 1 au lot 10 : 497€HT
- avenant 3 au lot 6: -5604.55€HT

b. Avenant marché de travaux - Col de Légal (DEB 2019 074)

→ Les élus valident à l'unanimité la réalisation des avenants suivants :

- Avenant 1 au lot 15: Equip Froid : +222.00€
- Avenant 3 au lot 5 : COSTA FERREIRA : +2819.00€
- Avenant 2 au lot 11: Vergne Menuiseries : +2080.00€
- Avenant 1 au lot 18: Resintel : +10696.50€
- Avenant 5 au lot 09: SARL Cance : +5497.49€
- Avenant 3 au lot 12: Brunhes et Jammes : +2068.80€

c. Avenant Marché de travaux Brasserie (DEB 2019 077)

→ Les élus valident à l'unanimité la réalisation des avenants suivants :

- au lot 4: couverture zinguerie: -8871.30€

- au lot 5: serrurerie: -5993.02€HT

d. Acte de sous-traitance Stade du Moulin à vent (DEB 2019 079)

→ Les élus valident à l'unanimité l'acte de sous-traitance entre l'entreprise SAS SOULIER et Auvergne dallage pour une partie des travaux de dallage.

e. Avenant marché de travaux - assainissement (DEB 2019 078)

→ Les élus valident à l'unanimité la réalisation de l'avenant suivant pour la traverse d'Anglards de Salers :

- Avenant 1 au lot 1: Entreprises Bergheaud / RMCL : +19 766.62€

2. Choix prestataire traitement déchets collectés en déchetterie 2017- 2019 (DEB 2019 080)

Le Président rappelle aux membres du bureau qu'il convient de renouveler les contrats de prestation de traitement des déchets collectés dans les 3 déchetteries intercommunales.

→ Les élus à l'unanimité décident de retenir les propositions des entreprises suivantes :

- Lot 1 : tontes - branchages : TEIL SAS
- Lot 2: Déchets dangereux: Chimirec
- Lot 3 : Gravats : TEIL SAS
- Lot 4 : Ferrailles : TEIL SAS
- Lot 5 : Non recyclables : TEIL SAS
- Lot 6 : Bois non traité : Fabrude
- Lot 7 : Bois traité : Fabrude

3. Convention pour la mise en oeuvre des aides économiques (DEB 2019 081)

Le Président rappelle aux élus que dans le cadre de la loi NOTRe, la compétence de développement économique est désormais dévolue au niveau régional.

Dans ce cadre, il précise qu'il convient de signer une Convention pour la mise en oeuvre des aides économiques par les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans le cadre de la loi NOTRe (jointe à la délibération), afin de permettre à la Communauté de Communes du Pays de Salers d'intervenir auprès des entreprises par des aides directes, en s'inscrivant dans les régimes d'aides fixés par la Région.

→ Les élus approuvent à l'unanimité, les propositions du Président et l'autorisent à signer tout document afférant à cette décision

4. Maison d'artisan d'art de St Cernin

- a. « Création d'une maison d'artisan d'art à Saint Cernin » - Demande de subvention au titre du FEADER dans le cadre du programme européen LEADER du GAL des Volcans d'Auvergne (DEB 2020 007)

→ Les élus valident à l'unanimité la sollicitation des partenaires financiers et le plan de

b. Loyer MAA St Cernin (DEB 2019 076)

→ Les élus valident à l'unanimité la rédaction du bail commercial ainsi que les montants de loyers suivants :

- 275€ pour la partie professionnelle
- 225€ pour la partie habitation.

5. Admission en non valeur (DEB 2019 071)

→ Les élus valident les passages en non-valeurs suivants :

- budget SPANC : 45€

6. Convention Déneigement du Col de Légal (DEB 2019 075)

Le Président fait lecture du projet de convention pour l'exécution du service hivernal sur une aire de stationnement au Col de Légal.

Il précise que celui-ci prévoit une vingtaine de rotation par les équipes du Conseil Départemental sur la base d'une prestation de 150€ la rotation, facturée en fin de période.

→ Les élus approuvent à l'unanimité, la signature de cette convention et autorise le Président à signer tous document relatif à ce dossier.